

**Pôle Moyens Opérationnels et Logistiques**

**Groupement Gestion des Risques**

**Service Prévention et Risque Incendie**

<b>Intitulé du poste</b>	Expert Prévention Risque Incendie
<b>Cadre statutaire</b>	Catégorie C – Catégorie A
<b>Filière</b>	Sapeur-pompier professionnel Filière Technique
<b>Cadre d'emploi</b>	Adjudant à Capitaine Technicien à Ingénieur
<b>Rattachement hiérarchique</b>	Chef du service Prévention et Risque Incendie
<b>Définition</b>	Met en œuvre son expertise sur des analyses de risques d'incendie relatives à des bâtiments ou des installations techniques, et développe les outils et méthodologies internes dans le cadre de l'amélioration continue des compétences et de la qualité de réponse du service
<b>Autonomie et responsabilités</b>	Placé sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle du responsable du service Prévention et Risque Incendie. Missions définies et suivies par le chef de service. Missions et activités fixées par le cadre réglementaire. Autonomie et responsabilité individuelle importantes au titre de ses prérogatives réglementaires et en sa qualité de rapporteur des commissions de sécurité. Compte rendu fréquent et retour d'information au titre de la prise de décision auprès du responsable départemental de la prévention. Représente le directeur départemental des services d'incendie et de secours dans le cadre des commissions de sécurité. Les avis qu'il est chargé d'émettre exposent ce métier à des risques pénaux.
<b>Relations fonctionnelles</b>	Contacts permanents d'information avec les services du SDIS : services prévention, prévision, opération, technique, le CTA-CODIS et les autres entités du SDIS : groupements, centres de secours. Contacts fréquents avec les usagers et les pétitionnaires. Relations régulières avec les services urbanisme des collectivités, les services déconcentrés de l'Etat, les chefs d'établissement, les organismes techniques de contrôle, les bureaux d'étude, les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre

	Relations avec les autorités investies des pouvoirs de police (préfet, maire, police, gendarmerie) et les partenaires institutionnels de la sécurité civile, les élus, les autres intervenants des opérations de secours.	
<b>Moyens techniques</b>	Moyens informatiques et bureautiques ; logiciel spécialisé en prévention (SIS – PORTAIL BOURGES et DEMAT nationale) bases de données (site internet). -Téléphone et ordinateur portables	
<b>Activités principales et compétences</b>		
<b>Activité 1 : Instruire des dossiers d'études de projets de création, modification et d'aménagement de bâtiments de type ERP, Tertiaire, Industriel/ICPE, Habitation et Agricole</b>		
<b>Savoir</b>	<b>Savoir-faire</b>	<b>Savoir-être</b>
Rôles et attributions réglementaires des pouvoirs publics et des SDIS en matière de prévention. Méthodes et techniques d'intervention opérationnelle. Code de l'urbanisme, de la construction, de l'habitation, code du travail, réglementation ICPE/SEVESO, D9/D9A Classements et dispositions réglementaires relatives aux ERP ; cadre juridique et jurisprudentiel. Doctrines départementales en matière de risque de panique et de sécurité publique. Technologies industrielles Normes techniques et de sécurité. Terminologie du bâtiment et du génie civil. Techniques d'analyse de risque. Techniques rédactionnelles, écrits administratifs, rapports d'étude. Logiciels spécialisés de gestion des fichiers des ERP ; outils informatiques d'assistance à l'instruction.	Conseiller en amont de l'instruction, les autorités administratives, le pétitionnaire, les maîtres d'ouvrages, les exploitants sur la réglementation applicable en matière de sécurité incendie  Contrôler la recevabilité des dossiers reçus pour instruction  Identifier la réglementation applicable et étudier la conformité des projets  Rédiger des études et analyser les risques particuliers d'un projet par rapport à son environnement réglementaire  Proposer des prescriptions et émettre un avis technique justifié auprès de la commission de sécurité ou des services instructeurs	Se positionner dans la chaîne d'instruction des dossiers.  Etre ouvert aux préoccupations des différents partenaires.  Etre pédagogue dans son discours de préventionniste.
<b>Activité 2 : Réaliser des visites techniques d'établissements et participer aux instances officielles de sécurité</b>		
<b>Savoir</b>	<b>Savoir-faire</b>	<b>Savoir-être</b>
Cf. activité précédente, et en complément : Constitution, rôle et attributions des commissions/instances de sécurité. Techniques et dispositifs d'intervention sur les bâtiments. Méthodes de construction, caractéristiques des matériaux de construction, architecture.	<u>Partie ERP :</u> Analyser en amont les dossiers techniques des établissements Préparer les documents nécessaires au bon déroulement et à l'animation des visites de sécurité Faire procéder aux essais des installations de sécurité Renseigner les membres de la commission de sécurité sur les niveaux de sécurité et de risque du bâtiment.	Savoir se situer au sein des commissions de sécurité. Etre ouvert aux préoccupations des différents partenaires. Etre pédagogue dans son discours de préventionniste.

<p>Types et fonctionnement des installations de sécurité. Pédagogie appliquée à la prévention et à la sécurité. Techniques d'animation. Connaissance des jeux d'acteurs et des positionnements institutionnels.</p>	<p>Apporter des avis et des arguments techniques pour animer les échanges au sein de la commission de sécurité. Rédiger un rapport technique de visite et le présenter à la commission de sécurité Mettre à jour les bases de données métier internes sur les projets suivis</p> <p><u>Autres établissements (industriel, tertiaire, habitation, agricole):</u> Représenter le SDIS dans diverses instances pour porter des avis techniques de sécurité incendie sur des projets futurs ou en instruction Réaliser des visites techniques pour évaluer le niveau de sécurité de bâtiments et d'installations techniques Rédiger des rapports techniques de sécurité suite aux visites, et présenter les conclusions auprès des parties prenantes et des autorités</p>	
---	---	--

**Activité 3 : Porter des actions d'ingénierie de prévention incendie et développer une démarche d'amélioration continue sur la maîtrise du risque incendie bâtementaire**

Savoir	Savoir-faire	Savoir-être
<p>Méthodologies d'analyse du risque Approche RETEX Technologies et process industriels Techniques de construction batimentaire Rôles et attributions de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre. Techniques de communication</p>	<p>Participer à l'amélioration continue des outils et des méthodologies internes d'analyse et de prévention du risque incendie Piloter la veille réglementaire liée à la prévention du risque incendie Participer à des actions de partage métier avec nos partenaires (réunions techniques, séminaires...) Développer une démarche de retour d'expérience sur les sinistres incendie bâtementaires Développer des compétences sur les risques spécifiques et/ou émergents (nouvelles énergies, nouveaux matériaux...) Rédiger des éléments de doctrine opérationnelle en lien avec le risque incendie bâtementaire / installations industrielles Contribuer à la formation des équipes opérationnelles sur le risque incendie Etre à disposition et en soutien des préventionnistes du service sur des projets complexes et/ou nécessitant une expertise Fédérer et animer des groupes de travail</p>	<p>Qualités relationnelles Sens de l'écoute Diplomatie Capacité d'initiative Force de proposition Qualité d'orateur Esprit de synthèse</p>

**Activités secondaires ou occasionnelles**

**Activité 4 : Garde ou astreinte opérationnelle (niveau chef d'agrès / chef de groupe)**

Cf. Fiche chef d'agrès / Cf. Fiche chef de groupe / Cf. Fiche Officier CODIS  
(suivant profil et aptitudes de l'agent en poste)

<b>Conditions d'exercice</b>	Travail en bureau ou télétravail Déplacements fréquents sur le département. Grande disponibilité, sens du relationnel. Horaires irréguliers avec amplitude variable. Profession réglementée nécessitant une inscription sur la liste annuelle départementale d'aptitude de la spécialité des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention. Gardes ou astreintes suivant l'emploi opérationnel de l'agent (statut SP) et les besoins du service.	
Poste occupé par  Date de mise à jour :	<b>Signature de l'agent :</b>	<b>Signature du chef de groupement :</b>